

Honorable NIYOYANKANA Bonaventure

Assemblée Nationale

Bujumbura le 6/01/2014

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence le Président de la République avec les assurances de ma plus haute considération.
- Son Excellence l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de ma très haute considération.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

**Objet :** Prise d'acte que je ne suis pas le Président du Parti UPRONA.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°530/127/cab/2014 adressée à l'honorable NDITJIE Charles et dont copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous informer, après avoir consulté les spécialistes du droit administratif, que je constate que les prérogatives qui m'avaient été reconnues dans votre lettre précitée sont tombées en annulation avec la lettre de réformation de votre décision émanant du Premier Vice-Président de la République selon le principe de la théorie de l'acte contraire.

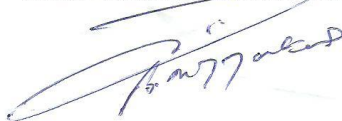
En conséquence, je prends acte que je ne suis pas le Président du Parti UPRONA et adhère totalement au contenu de cette décision de réformation.

De ce fait, tous les actes que j'ai posés en paroles et en écrits sont nuls et de nul effet.

Par contre, je vais m'engager aux cotés des BADASIGANA de KUMUGUMYA pour apporter ma contribution au processus de rassemblement en cours avec le courant de réhabilitation du Parti UPRONA dans l'intérêt unique de mon Parti.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Honorable NIYOYANKANA Bonaventure.



**C.P.I**

- Monsieur le Maire de la Ville
- Honorable NDITJIE Charles ✓